



## **Position de CARE International sur les mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF) et le Sommet international de la Fille, juillet 2014**

CARE International se félicite de la tenue du Sommet international de la Fille à Londres le 22 juillet prochain. En tant qu'organisation impliquée dans la promotion des droits des filles et dans la lutte contre les mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF), CARE estime que seul un sommet aboutissant à des engagements politiques, programmatiques et financiers concrets et réalisables de la part des gouvernements, des bailleurs de fonds et autres parties prenantes, pourra avoir un impact significatif et positif sur la vie des adolescentes. CARE International appelle l'ensemble des acteurs contribuant au Sommet à :

### **1. Soutenir et développer les politiques et programmes de lutte contre les causes profondes des MEPF**

Les causes profondes des MEPF varient selon les contextes, mais sont souvent liées aux normes sociales relatives au genre et la sexualité, aux pratiques culturelles et religieuses, ainsi qu'au manque d'opportunités sociales, éducatives et de moyens de subsistance auquel font face les femmes et les filles. Les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent s'attaquer à ces causes profondes en mettant à profit leur expérience et en multipliant les initiatives dans des domaines tels que l'éducation (par exemple, développer et dupliquer des politiques et programmes favorisant l'accès des filles à un enseignement de qualité jusqu'à la fin du secondaire) ; la santé (à travers des programmes et services de santé sexuelle et reproductive sûrs et accessibles aux adolescentes, dont des services de planning familial visant à prévenir et limiter les impacts des MEPF) ; et la réduction de la pauvreté (en proposant des formations en life skills<sup>1</sup>, des formations professionnelles et des programmes visant à soutenir le développement des moyens de subsistance des adolescentes et de leurs familles). Outre l'adoption d'une loi fixant un âge minimum pour le mariage, les gouvernements doivent plus largement renforcer les politiques, institutions et systèmes favorables aux droits des femmes et des filles. Cela peut se faire à travers la mise à disposition de financements et de modules de renforcement des capacités sur la mise en œuvre des politiques à destination des acteurs concernés (officiers d'état civil, leaders religieux, et communautaires, enseignants et personnels de santé).

### **2. Soutenir la société civile et les initiatives communautaires pour s'attaquer aux normes sociales à l'origine des MEPF**

Si les politiques et stratégies nationales jouent un rôle important, la lutte contre les MEPF exige de s'attaquer aux normes sociales qui encouragent cette pratique au niveau communautaire et plus largement dans la société. S'abstenir de prendre ce facteur en compte vouera la mise en œuvre des politiques à l'échec. Les MEPF sont souvent liés à des normes et attentes relatives au genre rigides qui limitent de manière significative les rôles, valeurs et choix des femmes et des filles, tout en faisant perdurer les inégalités de genre dans les relations familiales et dans la société. Les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent tout particulièrement soutenir les programmes menés au niveau communautaire, dotés d'un volet en appui aux filles et aux femmes, et encourageant la participation des hommes et des garçons, des leaders communautaires, et d'autres parties prenantes. Cette approche contribuera à changer les

---

<sup>1</sup> Formations pour développer les compétences « de vie » : affirmation, confiance en soi, relations sociales, etc...

normes et attentes sociales inéquitables, y compris celles sur des sujets-clés tels que les rôles liés au genre, la sexualité des filles et des pratiques comme la dot.

**3. Favoriser l'autonomisation des filles mariées et répondre à leurs besoins**

En raison de leur statut, les filles mariées sont marginalisées par la société et sont bien souvent absentes des politiques et programmes d'aide publiques. Il est nécessaire de mener des actions ciblées et financées de manière adéquate pour répondre à la situation spécifique des filles mariées et à leurs besoins, et pour atténuer les impacts négatifs des mariages d'enfants, précoces et forcés. Les programmes doivent permettre le développement de plateformes sociales sécurisées offrant aux filles mariées la possibilité de bénéficier d'un soutien par leurs pairs, de recevoir des informations et services essentiels (entre autres sur la santé sexuelle et reproductive, la contraception, la santé maternelle et le VIH/SIDA), de poursuivre leur scolarité, de développer des life skills de participer à des programmes visant à développer leurs moyens de subsistance et d'avoir accès à la justice.

**4. Adopter et mettre en œuvre des stratégies ou plans d'action nationaux sur les MEPF afin de promouvoir la coordination multisectorielle et la responsabilité des gouvernements**

Dans la mesure où les causes profondes et les solutions aux MEPF proviennent de divers secteurs (par exemple la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, la justice) – il est nécessaire de mettre en place une réponse intégrée et globale touchant ces divers secteurs afin de promouvoir une plus grande synergie et optimiser l'impact des interventions. Les États doivent s'engager à placer la question des MEPF sur leur agenda national, en développant et en mettant en œuvre des stratégies et des plans nationaux sur les CEFM, lesquels doivent s'accompagner d'efforts plus larges pour lutter contre les inégalités de genre, les violences basées sur le genre et les autres questions qui y sont liées. Ces plans doivent fournir un cadre facilitant la coordination multisectorielle et la redevabilité (y compris sur les engagements formulés lors du Sommet). Dotés de financements adéquats, ces plans contribueront à disséminer les bonnes pratiques déjà éprouvées et à combler les lacunes. Par ailleurs, l'expérience a démontré que l'organisme de coordination des actions intergouvernementales relatives aux MEPF devrait être hébergé par un ministère ou un bureau ayant un pouvoir et des ressources suffisantes pour garantir une coordination et une redevabilité efficaces.

**5. Améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données et des études existantes afin de renforcer la prévention des mariages d'enfants et la réponse fournie aux personnes concernées**

Les bases de données locales et nationales doivent être renforcées afin d'assurer un suivi efficace des MEPF et des facteurs qui en sont à l'origine. Cette démarche comprend l'identification de régions ou de populations spécifiques parmi lesquelles la proportion de MEPF est élevée, et l'identification des filles particulièrement vulnérables aux risques de MEPF. Ces systèmes doivent être en mesure d'établir et d'analyser la corrélation entre les indicateurs liés au mariage d'enfants et d'autres indicateurs, y compris le niveau d'instruction ou les résultats scolaires, l'âge de la première grossesse et du premier accouchement, la santé materno-infantile, les violences basées sur le genre, les revenus et le type de profession. En outre, il est primordial de ne pas considérer l'âge légal du mariage comme l'indicateur le plus important concernant le mariage d'enfants, puisqu'il ne met pas en évidence les réalités qui sous-tendent cette pratique. Par ailleurs, il est nécessaire d'investir davantage dans le développement de nouveaux indicateurs et d'outils de mesures permettant de suivre et d'évaluer les processus de transformation sociale, notamment l'évolution des normes sociales relatives à la valeur des filles et aux rôles qu'elles ont à remplir pendant l'adolescence.

**6. Donner la priorité aux MEPF en tant que cible spécifique dans le cadre de l'agenda international de développement pour l'après 2015**

Le mariage d'enfants est un problème mondial ayant un impact sur un certain nombre d'objectifs de développement. Par conséquent, il est primordial de lutter contre les MEPF afin de réaliser des progrès en termes d'éducation, de santé, de nutrition et d'autres aspects relatifs au développement. Inclure les MEPF dans une cible plus générale sur les violences faites aux femmes risque de masquer la complexité de cette pratique, ainsi que les stratégies intégrées nécessaires pour y remédier. Pour toutes ces raisons, la question des MEPF devrait être incorporée à l'agenda international de développement pour l'après 2015 en tant que cible spécifique de l'objectif dédié à l'égalité des genres. Une telle approche permettrait de mener des actions ciblées sur les MEPF et de renforcer les efforts visant à mettre un terme aux violences basées sur le genre et à promouvoir l'égalité des genres. Par ailleurs, les Etats devraient mettre à profit d'autres processus dans les années à venir afin de consolider progressivement un consensus mondial sur la nécessité de mettre fin aux MEPF, en favorisant par exemple l'adoption d'une résolution lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2014.

**À propos de CARE International :** CARE International lutte contre la pauvreté et les injustices dans plus de 80 pays à travers le monde afin d'aider les personnes les plus vulnérables à sortir de la pauvreté. Nous apportons également une aide d'urgence aux personnes affectées par un conflit ou une catastrophe naturelle, pour les aider à se relever suite à ces événements. Lors du Sommet international de la Fille, CARE fera part de ses engagements afin de soutenir des efforts plus larges en termes de lutte contre les MEPF, parmi lesquels : l'attribution de 6,6 millions de dollars US sur les trois prochaines années à des actions de lutte contre les causes profondes du mariage d'enfants au niveau mondial, et des perspectives plus détaillées de soutien aux initiatives locales en lien avec les mariages d'enfants dans 16 sous-districts du Népal et 90 villages au Bangladesh. Pour plus d'informations sur les programmes de lutte contre les MEPF menés par CARE International, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.care.org/our-work/womens-empowerment/child-marriage/child-marriage-causes>

**Contact:** Fanny Petitbon, Chargée de mission plaidoyer, CARE France, [petitbon@carefrance.org](mailto:petitbon@carefrance.org)